

Mercredi 30 janvier 2013

Réponse à la question du 28/01/13 (commentaires)

Notre position d'officier de port adjoint ou d'officier de port dans les GPM procède du *Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions.

L'article 22 dudit décret prévoit qu' « **/à*/l'expiration du détachement, dans le cas où il n'est pas renouvelé par l'administration ou l'organisme d'accueil //pour une cause autre qu'une faute commise dans l'exercice des fonctions//, le fonctionnaire est réintégré immédiatement et au besoin en surnombre dans son corps d'origine, par arrêté du ministre intéressé, et affecté à un emploi correspondant à son grade/. »

Le GPM n'a aucune obligation de reclassement d'un fonctionnaire détaché.

Dans le cas d'espèce (perte de l'usage des membres inférieurs), le fonctionnaire détaché a probablement fait usage d'un congé de longue maladie conformément au *Décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

En revanche, l'agent de la fonction publique dont l'état de santé est altéré peut bénéficier d'un aménagement de son poste de travail conforme à son état physique. Lorsque cet aménagement est impossible ou insuffisant, il peut bénéficier d'un reclassement professionnel pour inaptitude physique. Le reclassement s'effectue sur un autre emploi du même grade, sur un emploi relevant d'un autre grade du même corps ou cadre d'emplois ou sur un emploi relevant d'un autre corps ou cadre d'emplois.

Le Décret n°84-1051 du 30 novembre 1984 pris en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état en vue de faciliter le reclassement des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions répond utilement à cette interrogation.

Concernant les deux questions plus précises :

- 1- Nous ne proposons aucune aide spécifique pour l'application des textes en vigueur. Il revient aux syndicats dont le rôle est la défense des intérêts matériels et moraux de leurs adhérents de vérifier que l'application qui est faite des textes est bien conforme aux intérêts de l'agent.
- 2- Le protocole d'accord portant sur les dispositions applicables aux Officiers de port et Officiers de port adjoints, fonctionnaires bénéficiant du statut de la fonction publique de l'État, en position de détachement dans les Grands Ports Maritimes ou dans le Port Autonome Maritime a été signé le 14 novembre 2011. Ce texte n'est qu'un protocole qui ne peut aller à l'encontre des lois et règlements en vigueur que nous avons évoqué rapidement plus haut (hiérarchie des normes oblige).

Il n'est pas encore transposé totalement dans les GPM et sa modification n'est pas à l'ordre du jour. Cependant, lorsqu'une modification du texte deviendra nécessaire pour prendre en compte les évolutions sociales ou statutaires futures, nous comptons tous sur l'engagement de chacun pour participer activement au débat dans l'intérêt de tous et le respect du travail de chacun.

Christian

Mardi 29 janvier 2013

Quelques petites précisions

A plusieurs reprises ces derniers mois, nous avons, que ce soit dans nos "petites news" adressées à nos adhérents ou sur ce site, apporté tout notre soutien à notre camarade Dominique, qui se bat contre un cancer à La Réunion. Or à plusieurs reprises, certain on fait courir le bruit, ou on réellement pensé qu'il s'agissait d'un autre de nos camarades, qui plus est, membre du conseil syndical du SNOP FO, Dominique Briche, commandant du GPM La Réunion.

Ce n'est pas Dominique Briche qui est atteint par la maladie.

Notre camarade qui se bat contre "un crabe" se prénomme également Dominique, est également en poste à La Réunion, mais détient le grade de lieutenant de port.

Par respect pour lui et sa famille, nous n'avons jamais diffusé son nom sur ce site et c'est la moindre des choses. Mais les rumeurs concernant l'état de santé du commandant de port de La Réunion doivent cesser.

Dominique Briche demande en effet à rentrer l'été prochain, dans le cadre normal du cycle de mutations 2013, mais pas pour raisons de santé. Tout simplement parce qu'après 4 années passées sous les tropiques, il souhaite poursuivre sa carrière en métropole.

La place de commandant de port du GPM La Réunion sera donc publiée "susceptible d'être vacante" lors de la parution de la liste principale du cycle de mutations 2013.

Quant à notre camarade Dominique, lieutenant de port dans cette ile de l'océan indien, nous lui apportons une nouvelle fois, à lui ainsi qu'à son épouse et ses enfants, tout notre soutien.

Soutien qui ne peut être hélas que moral en raison de l'éloignement, mais également un soutien physique que nos camarades présents auprès de lui, lui apportent chaque jour, par leurs présences à la capitainerie. Dominique a repris le travail à mi-temps à la fin de l'automne et nous donne régulièrement de ses nouvelles.

Je tiens à remercier également tous ceux qui lui ont témoigné de la sympathie durant ces derniers mois.

Merci également à vous, de corriger toutes fausses rumeurs qui vous seraient rapportées par des personnes n'ayant pas pris connaissance de ce texte.

Bonne journée à tous

Eric

Vendredi 25 janvier 2013

Appel à la grève de 3 fédérations du MEDDE

Il n'est pas dans notre habitude de vous appeler à suivre les grèves de la fonction publique, mais quoi qu'en pense certains, nous sommes fonctionnaires de cette même fonction publique, voilà pourquoi je vous retransmets cet appel.

Notre ministère est en danger. Certains évoquent une administration ramenée à 35000 agents. Nous étions plus de 60000 il y a encore 2 ans hors agences et personnels détachés soit au total 97000 fonctionnaires.

La cause? Le BBZ entre autre et l'acte 3 de la décentralisation.

Certains ports voient le BBZ comme une possibilité d'augmenter leurs effectifs, mais ce sera aux détriments d'autres et leurs effectifs seront ils réellement augmentés? Ce n'est pas dans l'air du temps. Quelques marginaux rêvent d'une place en Territoriale, mais n'est ce pas ce que nous prépare le ministère? Allez savoir.

Toujours est-il qu'il devient lassant de voir dans les journaux télévisés, tous les ans à la même époque, dès les premières neiges ou plaques de verglas, les automobilistes hurler après l'inaction de la DDE.

Mais il n'y a plus de DDE depuis janvier 2008. C'est bien beau de gueuler après le nombre de fonctionnaires et se plaindre de notre absence à la première averse de neige.

Allez voir dans les couloirs du ministère à la Défense, il n'y a personne, 1 bureau sur 2 est vide. La RGPP est passée par là.

La FEETS FO ne souhaite pas que les syndicats des GPM appellent les OP à suivre cette grève car vous seriez les seuls dans vos ports à suivre ce mouvement, mais je vous retransmets cet appel afin que vous sachiez ce qui se passe au sein de votre ministère de tutelle.

Par contre, les ports décentralisés, là où nous sommes déjà seuls, vous êtes couverts par le préavis de grève déposé le 24 janvier par la FEETS au niveau ministériel.

En clair, si vous le souhaitez, vous vous déclarez grévistes, même si vous êtes de repos. Sinon vous ne serez jamais comptabilisés et le gouvernement aura beau jeu de dire que le mouvement n'a pas été suivi.

La baisse des moyens humains et financiers ne peu plus durer (une des raisons du retard dans le dossier indiciaire). Quant à votre participation, c'est à vous de décider, mais sachez qu'en plus du MEDDE et METL, les agents du ministère de l'agriculture sont appelés à nous suivre.

Voilà pourquoi je vous retransmets cet appel à suivre la grève du 31 janvier prochain.

[*Appel à la grève des fédérations FO, CGT et FSU du MEDDE](#)

Eric

Mardi 22 janvier 2013

Temps de travail dans les capitaineries

Mardi 15 janvier 2013 s'est déroulée au ministère une réunion sur le temps de travail dans les capitaineries des ports décentralisés.

Christian a rédigé un compte rendu que vous retrouverez ci dessous.

Le but de cette réunion est de rédiger dans les mois à venir, un cadre légal aux différents régimes de travail appliqués dans **toutes les capitaineries décentralisées** pour couvrir, entre autre, les officiers en cas d'accident (voir commentaire du 15 janvier 2013 ci dessous). Car comme vous avez pu le constater, aucune capitainerie ne travail de la même façon.

[* Compte rendu réunion du 15 janvier 2013 sur le temps de travail dans les capitaineries](#)

Ce document se retrouve dans la bibliothèque à la rubrique "compte rendu SNOP FO"

Eric

Samedi 20 janvier 2013

Courrier à la Directrice des Ressources Humaines

Comme nous vous l'annoncions dans nos petites news de fin octobre, publiées également sur ce site en date du 30 octobre 2012 (voir archives octobre 2012), nous avons demandé officiellement mardi 8 janvier 2013 à la Directrice des Ressources Humaines du MEDDE que soit re attribué à d'autres ports, les six classes fonctionnelles laissées vacantes par les nouveaux GPM OM.

Vous trouverez ce courrier à suivre

[* Courrier du 8 janvier 2013 à la DRH](#)

Comme toujours ce courrier se trouve dans la bibliothèque

Eric

Adhésions 2013 au SNOP FO

Le bulletin d'adhésion à votre syndicat pour l'année 2013 à été mis en ligne (bouton vert dans toutes les pages de ce site).

Comme toujours et afin de d'éviter les retards dont vous avez pu faire l'objet pour certains en 2012, il vous ai demandé de renvoyer vos bulletins avant le 30 avril 2013.

Cela ne vous prendra que quelques minutes mais en fera gagner de précieuses à notre trésorier, qui dois-je le rappeler, est bénévole.

Eric